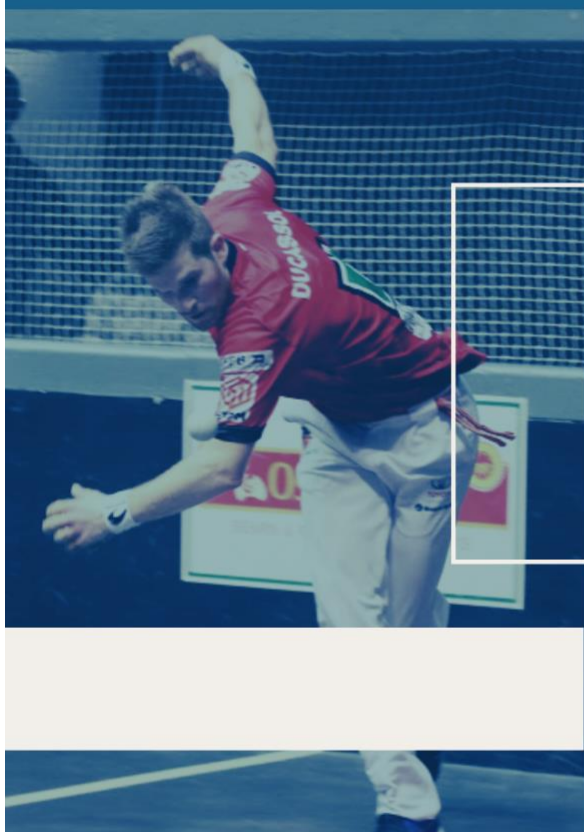


FFPB



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PELOTE BASQUE



PROTOCOLE DE DÉCONFINEMENT

VALABLE DU 22/06/2020 AU 11/07/2020

SIEGE SOCIAL : BP 816 - 60, AVENUE DUBROCQ - 64108 BAYONNE CEDEX
TEL : 05 59 59 22 34 - TELECOPIE : 05 59 25 49 82
E-mail : ffpb@orange.fr - INTERNET : www.ffpb.net
N° SIRET : 782 259 519 00018 - Code NAF : 9312Z - N° TVA intra. FR 487 822 595 19
AFFILIEE AU COMITE NATIONAL OLYMIQUE SPORTIF FRANÇAIS - SAG N° 10.269

PRÉAMBULE

Ce document représente les recommandations de la Fédération Française de Pelote Basque pour la reprise du sport à la suite de l'épidémie du COVID-19.

Ces recommandations ne sont pas destinées à remplacer l'avis d'un professionnel médical mais à assister les clubs et organisateurs privés et leur préconiser les différents gestes à adopter et les mesures à prendre lors de la réouverture des frontons place libre, trinquets, murs à gauche et jai alai en France.

Il est important d'assurer la mise en place d'un plan d'organisation avant la réouverture des « canchas » au public prévu le 11 juillet. Des règles et des procédures claires et précises seront essentielles pour assurer une reprise du sport en toute sécurité et nécessaire pour encourager les pratiquants à rejouer dans nos aires de jeux grâce à une bonne communication.

Une attention particulière, pour rassurer les joueurs, que leur sécurité est primordiale et que des réglementations seront mises en place.

FFPB



1. UNE REPRISE PROGRESSIVE DE LA PELOTE BASQUE SUIVANT DES RÈGLES SANITAIRES PRÉCISES

2. ACCÈS ET ORGANISATION DES CLUBS

3. RÉGLEMENTATION SUR LA « CANCHA »

4. REGLES PRINCIPALES DE JEU

5. OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

6. KIT DE COMMUNICATION

1. UNE REPRISE PROGRESSIVE DE LA PELOTE BASQUE SUIVANT DES RÈGLES SANITAIRES PRÉCISES

Assurer la distanciation physique - Gestion de la clientèle

Il est recommandé que les gérants et propriétaires de trinquets, les organisateurs privés, les clubs s'assurent du respect de la règle de distanciation physique de 2m entre les pratiquants et les spectateurs.

Les gérants et propriétaires de trinquets, les organisateurs privés, les clubs s'assurent du respect du seuil de fréquentation maximal déterminé pour son club :

- La réservation à distance est une solution pour limiter l'afflux au-delà de la fréquentation autorisée (téléphone et/ou internet).
- Au moins un membre identifiable de l'organisation est responsable des phases d'entrée et de sortie. Bloquer les admissions une fois le plafond de présence atteint.
- En dehors de la cancha, l'utilisation d'un masque de protection est obligatoire.
 - Le sens de circulation est matérialisé au sol dans la mesure du possible. Une attention particulière est portée aux flux de personnes afin qu'elles ne se croisent pas. Elles sont organisées de manière suffisamment espacée pour éviter les croisements de flux.
 - Une désinfection obligatoire des mains est organisée au moment de l'entrée et de la sortie des aires de jeux. Pour ce faire du gel est mis à disposition.
- Désinfection des locaux plusieurs fois par jour.

Délai de 15 minutes entre chaque réservation, ce qui laissera le temps de désinfecter les chaises, les poignées, les portes...

Introduire une feuille d'émargement pour vérifier l'heure à laquelle les membres ont joué au club. Cette feuille d'émargement aidera à retrouver les joueurs qui auraient pu être en contact avec une personne infectée par le virus.

2. ACCÈS ET ORGANISATION DES CLUBS

Accueil et marquage au sol

Dans la mesure du possible, le sens de circulation est matérialisé au sol avec deux allées, une pour entrée et une pour sortir. Reproduire le marquage dans les espaces étroits pour éviter au maximum les croisements frontaux.

Recommandations d'utilisation des équipements

Le matériel est strictement personnel. Le pratiquant doit venir avec son instrument (pala, xare, chistera), sa bouteille d'eau, sa serviette et au maximum en tenue de sport.

On ne pourra pas prêter d'instrument, ni tout autre équipement sportif. Les parties communes devront être désinfectées après chaque utilisation.

Aménagement des vestiaires

Des désinfections doivent être réalisées entre chaque utilisation.

Il conviendra de réguler l'utilisation des vestiaires et des douches afin de respecter la distanciation physique. Si nécessaire, certaines douches devront être condamnées.

Sanitaires

Une personne à la fois devrait être autorisée dans les toilettes. Le pratiquant ainsi que le personnel devront éviter de toucher quoique ce soit pour accéder aux toilettes.

Les sanitaires devront être nettoyés toutes les heures. Dans le cas, où il n'y aurait pas de personnel de nettoyage, mettre à disposition des lingettes nettoyantes, du spray désinfectant ou bien du papier essuie tout pour que les joueurs puissent prendre leurs propres précautions.

3. RÉGLEMENTATION SUR LES CANCHAS

Gel désinfectant

Mise à disposition de produits désinfectants devant chaque cancha. Se laver les mains avant et après avoir utilisé la cancha.

Nettoyage

Renforcement des cycles de nettoyage, après chaque utilisation.
Nettoyer les « canchas » régulièrement, au minimum d'une fois par jour.

Communication sur les règles

Affiche des consignes à l'entrée des canchas sur l'importance des gestes barrières et sur le respect des mesures d'hygiène en vigueur :

- > Pas de serrage de main, ni d'accolade et d'embrassade ;
- > Ne pas s'essuyer sur les murs et sur les vitres ;
- > Essayez-vous les mains sur votre t-shirt ou sur votre propre serviette ;
- > L'utilisation du masque sur la cancha n'est pas obligatoire ;
- > Chacun doit apporter son propre instrument ;
- > Utiliser sa propre bouteille d'eau et ne pas la partager. Pas d'utilisation des fontaines d'eau.
- > Du désinfectant est présent devant toutes les canchas pour les poignées ;
- > Les poignées sont désinfectées par le client en vaporisant le produit et en l'essuyant avec du sopalin ;

4. RÈGLES PRINCIPALES POUR LE JEU

- Application des gestes barrières
- Pas de rassemblement de plus de 10 personnes dans l'espace public sans accord préfectoral (exemple billetterie, toilettes etc)
- Le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives est recommandé : 2 mètres entre les pratiquants

5. OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Pour l'heure, les stades sont ouverts uniquement pour la pratique sportive jusqu'au 11 juillet.

Ils pourront accueillir du public dans la limite de la jauge de 5000 personnes à partir du 11 juillet, dans le respect des règles sanitaires. Comme pour les salles de spectacle, les activités rassemblant plus de 1500 personnes devront donner lieu à déclaration, afin que puissent être garanties le respect des précautions nécessaires.

6. KIT DE COMMUNICATION POUR LES CLUBS

Reprise de la pelote basque

La pratique de la pelote basque est de nouveau possible dans tous les équipements sportifs couverts. La FFPB vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour la pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.

Le Lieu de pratique



Canchas : par groupe de 10 personnes maximum par aire de jeu

Recommandation : respect des règles de distanciation sociale de 2 mètres minimum si possible

Avant de jouer



Chacun arrive avec son propre matériel, et en tenue si possible



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydro- alcoolique avant et après avoir joué.

Sur les canchas : rappel des gestes barrières



Pas de serrage de mains avant ou après la partie.

Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec votre instrument.



Recommandation : Renvoyer la pelote uniquement avec l'aide de votre instrument (si c'est possible).

Vous pouvez télécharger le kit de communication sur le site du Ministère

<http://www.sports.gouv.fr/presse/article/deconfinement-3-les-mesures-pour-le-sport-du-22-juin-au-11-juillet-2020>